

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation simplifiée des incidences. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

***Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.***

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le «canévas dossier incidences» au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : «où trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

Commune et département : Digne les Bains, Alpes de Haute-Provence

Adresse : 66, Bd Gassendi – BP 117 – 04000 Digne les Bains

Téléphone : 04.92.30.57.87..... Fax : .....

Email : .....

Nom du projet : Demande d'autorisations individuelles pluriannuelles sur le Bassin Versant du Jabron.

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier de demande d'autorisation de prélèvements soumis à étude d'incidence.

**1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

**a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Il s'agit de régulariser de manière pluriannuelle des prélèvements agricoles dans les eaux superficielles du Jabron. Ces prélèvements existent depuis plus d'une décennie pour certains. Ils se font dans les eaux superficielles du Jabron : cours d'eau, nappe d'accompagnement, sources.

**b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom des communes : Sisteron, Bevons, Noyers sur Jabron, Valbelle, Saint Vincent sur Jabron, Chateauneuf-Miravail, Curel, Les Omergues.

N° Département : 04

Lieu-dit : .....



- Période précise si connue : **avril à octobre** (de tel mois à tel mois).  
ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input type="checkbox"/> Automne |
| <input type="checkbox"/> Eté       | <input type="checkbox"/> Hiver   |

- Fréquence :
- chaque année
  - chaque mois
  - autre (préciser) :

### e . **Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Du fait de l'irrigation des parcelles par ces points de prélèvements, il y a un retour au milieu des eaux prélevées plus ou moins important en fonction du type de prélèvement. Ce retour s'effectue potentiellement après chaque irrigation pendant les mois d'avril à octobre.

### f . **Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : .....  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 €  | <input type="checkbox"/> > à 100 000 €           |

## **2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet**

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- Rejets dans le milieu aquatique.
- Pistes de chantier, circulation.
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces).
- Poussières, vibrations.

- Pollutions possibles.
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation.
- Bruits.
- Autres incidences.

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

#### **PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale.
- Réserve Naturelle Régionale.
- Parc National.
- Arrêté de protection de biotope.
- Site classé.
- Site inscrit.
- PIG (projet d'intérêt général) de protection.
- Parc Naturel Régional.
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique).
  - ZNIEFF de type I : « Massif de la montagne de lure »
  - ZNIEFF de type II : « Le jabron et ses principaux affluents et leurs ripisylves »
  - ZNIEFF de type I : « Sous les roches - partie haute du ravin de verduigne »
- Réserve de biosphère.
- Site RAMSAR.

#### **USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun.
- Pâturage / fauche.
- Chasse.
- Pêche.
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...).
- Agriculture.
- Sylviculture.
- Décharge sauvage.
- Perturbations diverses (inondation, incendie...).
- Cabanisation.
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires : les prélèvements agricoles existent sur cette zone depuis de très nombreuses années et n'ont pas eu d'impact négatif sur la faune et la flore identifiées dans les études précédentes.

### **MILIEUX NATURELS ET ESPECES**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : .....  
 Photo 2 : .....  
 Photo 3 : .....  
 Photo 4 : .....  
 Photo 5 : .....  
 Photo 6 : .....

#### TABLEAU MILIEUX NATURELS :

<b>TYPE D'HABITAT NATUREL</b>		<b>Cocher si présent</b>	<b>Commentaires</b>	
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	Pelouse	<b>X</b>	Pelouses sèches (12 %). Pelouse alpine/subalpine (3 %).	
	Pelouse semi-boisée	<b>X</b>		
<b>Milieux forestiers</b>	Lande		Lande, broussailles, maquis, garrigue (14 %).	
	Garrigue / maquis			
	Autre : .....			
	Forêt de résineux	<b>X</b>		Forêt de résineux (12 %).
	Forêt de feuillus	<b>X</b>		
Forêt mixte		<b>Forêt caducifoliée (51%).</b>		
Plantation				
Autre : .....				
<b>Milieux rocheux</b>	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Eboulis			
	Blocs			
	Autre : .....			
<b>Zones humides</b>	Fossé	<b>X</b>	<b>1 %</b>	
	Cours d'eau			
	Etang			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre : .....			

<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	Plantations (5 %)		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Vipère d'Orsini	X	1 000 à 10 000 individus
<b>Crustacés</b>	Ecrevisse à pieds blancs	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »
<b>Insectes</b>	Ecaille chinée	X	
	Damier de la Succise	X	
	Bombyx Everie	X	
	Cerf-volant, Lucane	X	
	Pique-prune	X	
	Rosalie des Alpes	X	
	Grand Capricorne	X	
	Moiré de Provence	X	ZNIEFF « Sous les Roches »
	Laineuse du prunellier	X	ZNIEFF « Sous les Roches »
	Papilio alexanor	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents » (éboulis)
	Thècle du prunier	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »
<b>Mammifères marins</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>	Grand Murin	X	
	Loup Gris	X	2 individus identifiés
	Petit rhinolophe	X	
	Petit Murin	X	
	Barbastelle d'Europe	X	
	Minioptère de Schreibers	X	
	Murin de Capaccini	X	
	Murin à orielles échanquées	X	
	Murin de Bechstein	X	
<b>Oiseaux</b>	Fauvette orphée	X	ZNIEFF « Sous les Roches »
	Cincla plongeur	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »
<b>Plantes</b>	Ancolie de Bertoloni	X	20 individus
	Ophrys de Provence	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »

	Violette de Jordan	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »
	Scandix stellata		ZNIEFF « Sous les Roches » Plantes inféodées aux rochers – secteur naturel et hors secteur « agricole »
	Ephédra de Négri		
	Hesperis laciniata		
<b>Poissons</b>	Zingel asper (Apron)	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents » Une seule observation en 1995 ?
	Toxostome	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »
	Barbeau méridional	X	ZNIEFF « Le Jabron et ses affluents »

#### 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet n'aura aucun impact sur l'habitat des espèces de chauve-souris ni sur les habitats disponibles pour d'autres espèces. En effet, non seulement il s'agit de régulariser des prélèvements agricoles existants mais ces prélèvements ont lieu 5 mois dans l'année et ne modifieront pas leur environnement aux alentours. Le point de prélèvement occupe une surface inférieure à 1 m<sup>2</sup>, il n'aura pas d'impact à l'échelle du site Natura 2000.

Par ailleurs, certains prélèvements et aménagements comme les canaux gravitaires ou certaines retenues collinaires sont à l'origine de zones humides propices notamment au développement de certains insectes et donc une source d'alimentation pour les espèces de chauves-souris.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Il n'y aura pas de perturbation ou destruction d'espèces.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

#### 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000.
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.



## Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet ne modifiera en rien l'habitat de l'espèce protégée, ici la chauve-souris.  
La surface cumulée du projet est de 40 m<sup>2</sup> (1m<sup>2</sup> par prélèvement) est négligeable par rapport à la surface du site Natura 2000.  
L'espèce protégée n'a pas de lien direct avec la ressource en eau, seule ressource impactée par les prélèvements.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Digne les Bains

Signature :

Le (date) : 22/11/2021

### Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'«**Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000**» :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»